

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

Pôle SPORTS

☎ 02.38.79.33.42

E-mail : sports@ville-saintjeandelaruelle.fr



**AVENANT n° 2
À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX signée le 29 décembre 2021**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La **Ville de Saint Jean de la Ruelle**, représentée par Monsieur Fabien Rivière Da Silva, agissant en qualité de Maire, autorisé en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 10 novembre 2023, d'une part,

et

Le **Comité Départemental Sport Adapté du Loiret (CDSA 45)**, représenté par son Président, Monsieur Arnaud Huillery, sis Maison Départementale et Régionale des Sports 1240 rue de la Bergeresse 45160 Olivet, d'autre part,

IL EST PROCÉDÉ, PAR VOIE D'AVENANT, AUX MODIFICATIONS SUIVANTES :

Article 1 :

L'article 2 relatif est modifié comme suit :

Le présent avenant est consenti aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 10 février 2024 de 8h à 18h**

Les autres dispositions de la convention demeurent sans changement.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 10 janvier 2024

Pour le CDSA
Le Président,
Arnaud HUILLERY

Pour le Maire, et par délégation
la 1^{ère} adjointe en charge des sports, de la santé,
de l'autonomie et du handicap,
Véronique DESNOUES

**Comité Départemental
du Sport Adapté
Du Loiret**

